
JURA, PROMENADE ET RANDONNÉE

Signalétique directionnelle de randonnée

PREFACE

EQUIPER SON TERRITOIRE

LA CHARTE DEPARTEMENTALE DE SIGNALÉTIQUE ET DE BALISAGE

A - Fonctionnement en réseau de carrefours

- 1 - Les grands principes de fonctionnement p 5
- 2 - Les différents mobiliers directionnels p 6 - 7
- 3 - Les informations textuelles figurant sur les mobiliers directionnels p 7
- 4 - Le repérage des itinéraires en bas des lames directionnelles p 8 - 9

B - Un balisage simplifié

- 1 - Règles générales p 10
- 2 - Jalonnement des itinéraires pédestres p 11
- 3 - Jalonnement des itinéraires VTT p 12
- 4 - Cas particulier du Grand 8 équestre p 13
- 5 - Synthèse des règles de repérage et de jalonnement p 13
- 6 - Quelques exemples pratiques p 14

C - Signalétique d'accueil et traitement des points de départ

- 1 - Les points de départ p 15
- 2 - La signalétique d'accueil p 16 - 18
 - Les panneaux « RIR »
 - Les panneaux de départ
 - Un exemple de panneau « RIR »
 - Un exemple de panneau de départ

D - Effectuer le suivi du réseau des itinéraires : la fiche « Rando veille ». p 19 - 20

ANNEXE

- Normes techniques des mobiliers directionnels p 22 - 25
- Côtes pour le positionnement des pictogrammes autocollants p 26
- Charte signalétique du Parc Naturel Régional du Haut-Jura p 27 - 34

La randonnée rassemble de nombreux pratiquants qui parcourent les 5 000 kilomètres de sentiers entretenus et balisés du Jura. Cette activité concourt à l'attractivité touristique du territoire et le Département du Jura a souhaité faire de cette pratique une vitrine pour les activités de pleine nature. L'exemple de l'Echappée Jurassienne, itinéraire emblématique lancé en 2013, est une concrétisation de cette volonté et du travail mis en place depuis les années 2000.

Le Département du Jura s'est donc engagé dans une politique ambitieuse pour le développement de la randonnée à pied, à cheval et à V.T.T. et organise, à travers son Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée, la gestion d'un réseau d'itinéraires de qualité.

Aux côtés des territoires, il soutient le financement de l'entretien et du balisage des itinéraires ainsi que la mise en place d'une signalétique directionnelle permettant de se déplacer en toute sécurité.

Il s'est assuré l'appui technique du Comité Départemental du Tourisme du Jura qui a pour mission d'accompagner les Communautés de communes dans les démarches administratives liées à la réalisation du P.D.I.P.R., dans la conception et le suivi de l'implantation de la signalétique directionnelle et enfin dans la valorisation des itinéraires par la mise place d'une collection de cartoguides de randonnée locaux et l'édition d'ouvrages départementaux.

Le Conseil général du Jura soutient par ailleurs l'action du Comité Départemental de Randonnée Pédestre et du Jura du Grand Huit, partenaires associatifs privilégiés du Comité Départemental du Tourisme du Jura.

La Charte de la randonnée est à destination des partenaires et intervenants dans ce domaine pour un développement coordonné de l'activité sur le territoire jurassien. Elle est ainsi garante d'un réseau de qualité dans le Jura.



Le Conseil général a souhaité se doter de règles claires pour la signalétique et le balisage des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, avec pour objectifs :

- La mise en place ou l'amélioration de la qualité du balisage et de la signalétique
- L'harmonisation de ces aménagements au niveau départemental
- La simplification des «codes» et la rationalisation des équipements
- Une réponse adaptée aux nouvelles demandes des pratiquants, notamment par la restructuration des itinéraires.

Après une réflexion conduite par le Comité Départemental du Tourisme, associant de nombreux partenaires dans le cadre de la COMmission DEpartementale pour la RANDONnée (CODERANDO), le choix s'est porté vers une signalétique directionnelle basée sur un fonctionnement en réseau de carrefours.

La « Charte départementale de signalétique randonnée du Jura », inspirée en grande partie des recommandations de la FF Randonnée, a été validée par l'Assemblée départementale en mars 2006 et présente les modalités techniques à respecter pour la mise en place de ce type d'équipement.

Les préalables à la mise en place de la signalétique directionnelle de randonnée sont :

- D'avoir entièrement terminé les démarches administratives du P.D.I.P.R.
- De travailler en partenariat direct avec le Comité Départemental du Tourisme (et le Parc Naturel Régional du Haut-Jura pour les secteurs concernés).
- D'avoir entièrement balisé son territoire selon les normes en vigueur

Compte tenu de la nécessité d'une harmonisation départementale et de la complexité tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre, le Conseil général a confié au Comité Départemental du Tourisme une mission d'assistance technique auprès des territoires souhaitant implanter ce type de mobiliers, qui porte sur les points suivants :

- Formation technique et méthodologique des techniciens chargés de la signalétique.
- Assistance technique permanente et personnalisée (Editions de cartes, conseils pratiques, déplacements terrain, recherches de solutions pour le traitement de cas particuliers).
- Assistance à la validation des noms des poteaux et grandes directions.
- Assistance à la validation du contenu des lames (Textes, distances, pictogrammes).
- Aide à la relation avec les territoires voisins.
- Assistance à la validation des BAT.

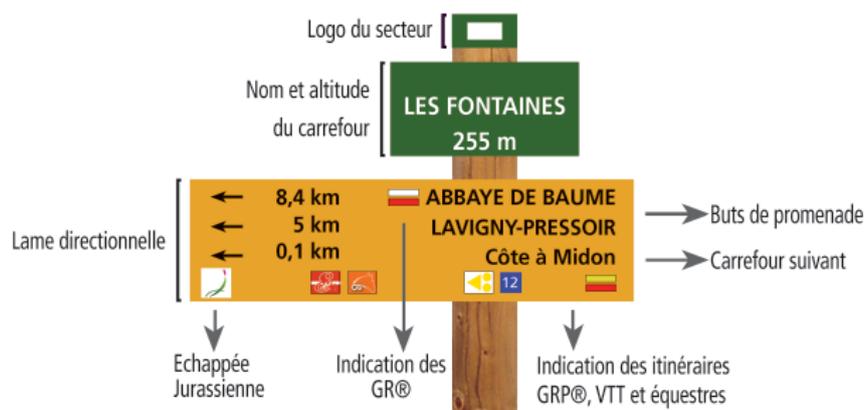
A – Un fonctionnement en réseau de carrefours.

Dans le mode de gestion « en réseau de carrefours », les itinéraires, à l'exception des GR®, GRP® et VTT ne sont plus identifiés par un jalonnement différencié sur le terrain. Ce principe de signalisation et de balisage repose sur l'implantation régulière d'un mobilier de signalisation directionnelle indiquant où l'on se trouve et les directions que l'on peut prendre et les possibilités de pratiques spécifiques.

L'utilisateur dispose ainsi d'un réseau totalement balisé au sein duquel il peut créer ses propres itinéraires ou suivre les propositions faites par des tiers sous forme de guides, de cartoguides, de simples fiches qu'il devra avoir en sa possession pour découvrir la richesse patrimoniale du territoire.

1 - LES GRANDS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

- Chaque intersection est équipée d'un mobilier directionnel (poteau)
- Chaque mobilier directionnel est équipé d' :
 - une plaque portant le nom et l'altitude du lieu
 - une lame directionnelle pour chaque direction possible.
- Chaque lame directionnelle indique :
 - Le nom du poteau suivant et son éloignement
 - Un ou deux buts de promenade et leur éloignement.
 - Les itinéraires ou pratiques spécifiques possibles.



AVANTAGES

- Evite la multiplication des mobiliers et balisages.
- Construction d'itinéraires par l'utilisateur lui-même.
- Adaptation à toutes les formes de pratiques.
- Valorisation facilitée des éléments du patrimoine.

CONTRAINTES

- Importance des moyens d'implantation et de suivi des mobiliers.
- Coordination des implantations pour assurer une unité de traitement.
- Stabilité du réseau équipé qui ne doit plus (ou très peu) varier.
- Sensibilisation de l'utilisateur à ce type de fonctionnement.
- Mise à disposition indispensable de supports de découverte adaptés.

2 - LES DIFFÉRENTS TYPES DE MOBILIERS DIRECTIONNELS

Poteau :

- en pin traité par autoclave classe 4
- hauteur : 3m (dont 50 cm dans le sol)
- diamètre : 10 cm
- sommet protégé des infiltrations

La pose des poteaux peut être réalisée :

- directement dans un dé de béton
- avec empièremment
- sur platine (pour des poteaux amovibles)
- ou toute autre solution adaptée au terrain

Capuchon :

- couvre le sommet du poteau et évite les infiltrations d'eau
- peut être revêtu du logo du secteur (dans la masse ou autocollant)
- matière plastique ou métal, vert forêt RAL 6005
- hauteur maximum 4 cm

Fixation :

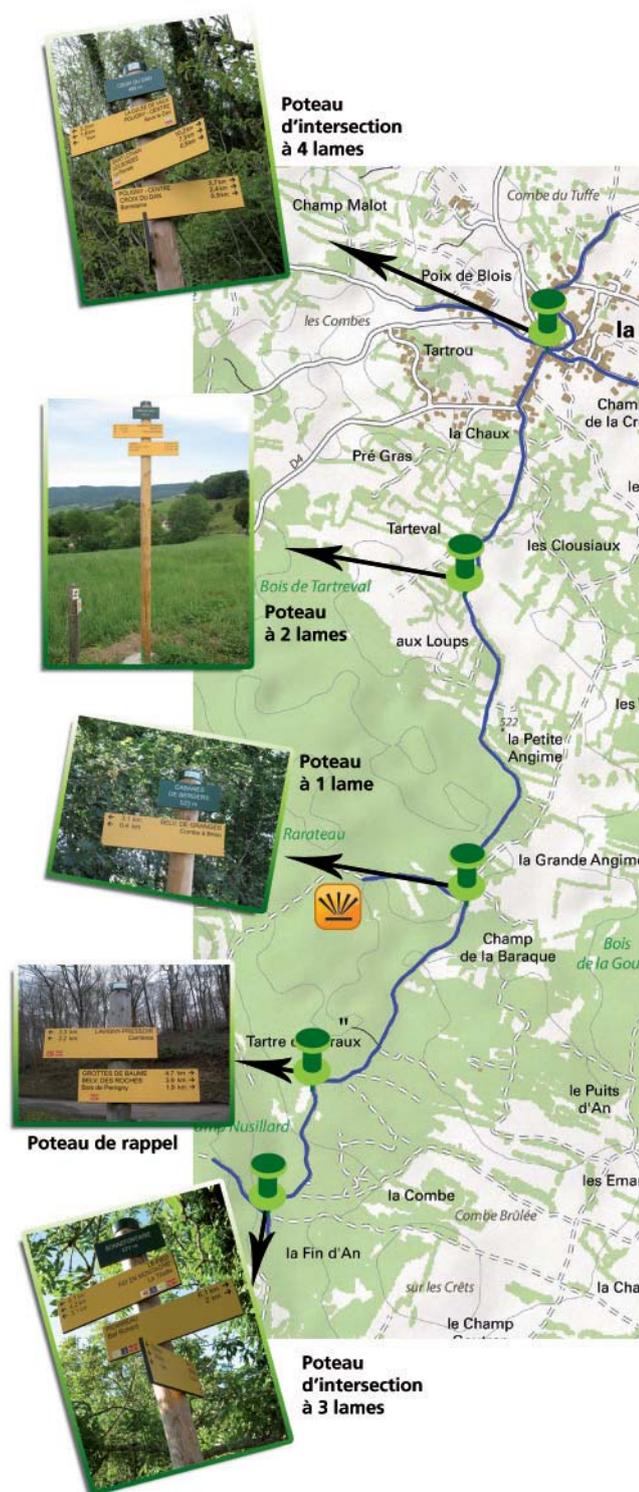
- en inox
- orientable dans tous les sens
- boulonnerie adaptée, invisible en face avant (type modèle déposé par société PicBois n°974661)

Plaque de lieu-dit :

- panneau stratifié compact (garantie décennale indispensable)
 - longueur : 25 cm ; hauteur : 10 cm ; épaisseur : 1.3 cm
 - couleur : vert forêt RAL 6005
 - texte gravé en creux, blanc RAL 9016
- Arial narrow gras majuscule, corps 70, centré

Lames directionnelles :

- panneau stratifié compact (garantie décennale indispensable)
- longueur: 47,5 cm; hauteur: 13,1 cm; épaisseur: 1,3 cm
- couleur jaune d'or RAL 1003
- texte gravé en creux et peint en noir satiné RAL 9005, Arial narrow, corps 70, aligné bord de flèche
- référence gravée en face arrière
- en position 1 tiers / 2 tiers



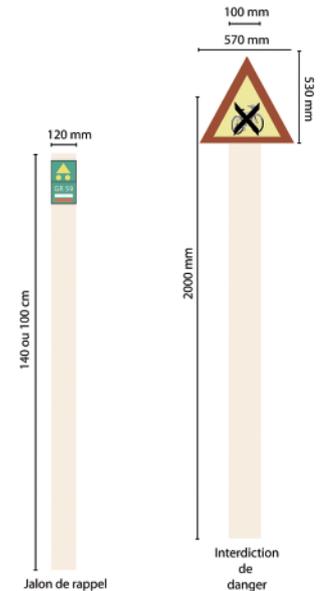
Les mobiliers complémentaires

Le jalon est utilisé comme support de balisage aux endroits où il n'y a pas de support naturel (arbre, mur...).
hauteur : 100 à 140 cm hors sol, ronds, sommet en biseau, diamètre 10 cm.

Le panneau d'interdiction peut-être utilisé ponctuellement, en complément de l'information portée sur les lames directionnelles, pour signifier l'interdiction à la pratique à VTT ou à cheval.

La pose des poteaux peut être réalisée :

- directement dans un dé de béton
- avec empierrement
- sur platine (pour des poteaux amovibles)



3 - LES INFORMATIONS TEXTUELLES FIGURANT SUR LES ÉLÉMENTS DES MOBILIERS

Le capuchon peut être revêtu du logo du territoire.

La plaque de lieu-dit indique le nom de l'intersection et l'altitude. En région de plaine, la mention de l'altitude est facultative.

La lame directionnelle indique 2 ou 3 directions, de haut en bas, du plus loin au plus proche.

POLIGNY CENTRE : grande direction la plus éloignée

CROIX DU DAN : grande direction plus proche

Barretaine : nom du poteau suivant.

Les distances sont indiquées en kilomètres.

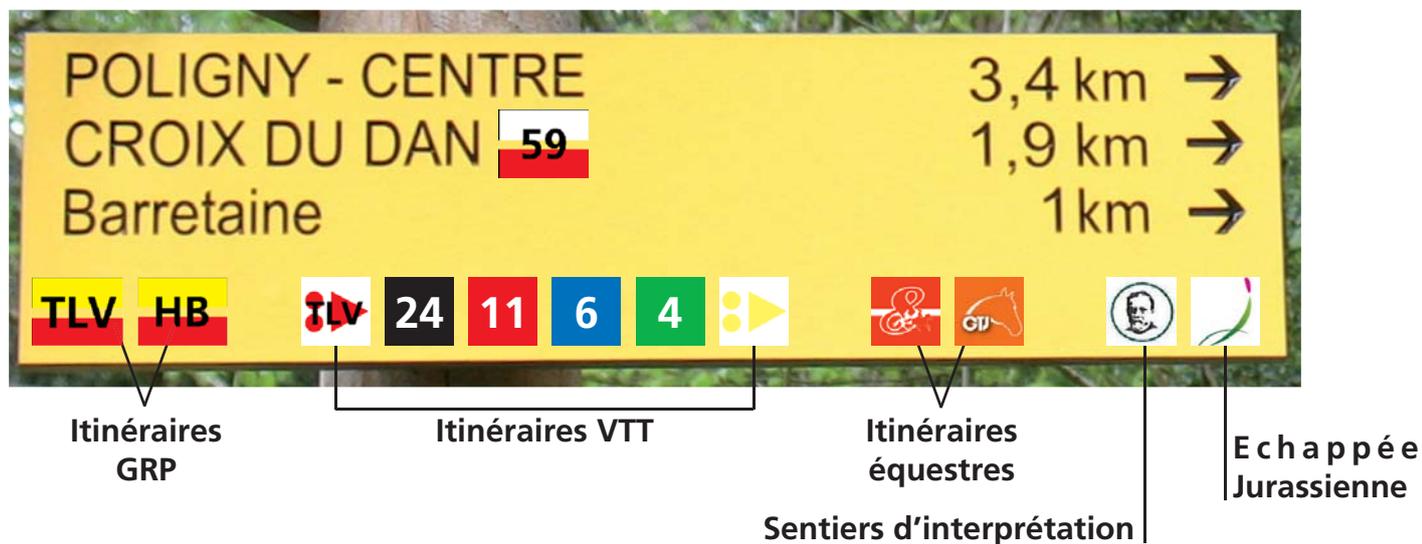
Les temps de parcours ne sont jamais mentionnés.

BELV. DE GRANGES : Lorsque le poteau suivant est une grande direction, la lame ne comporte qu'une ligne, placée en haut.

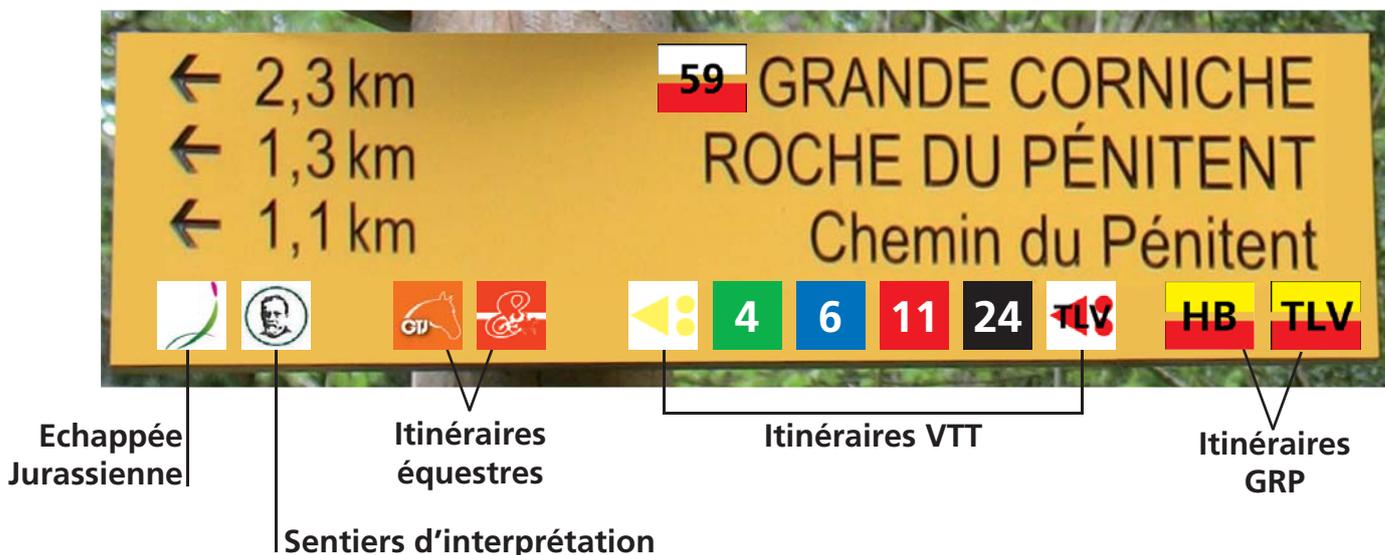


4 - INDICATIONS DES ITINÉRAIRES SUR LES LAMES DIRECTIONNELLES

Traitement des pictogrammes sur une lame à droite



Traitement des pictogrammes sur une lame à gauche

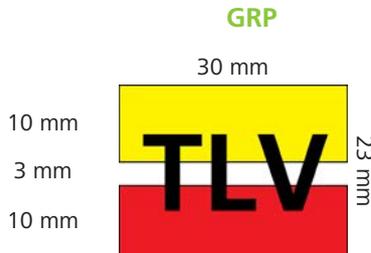
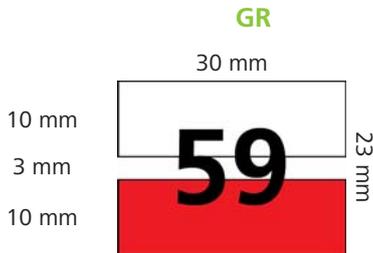


Cas particulier des GR : Les pictogrammes des GR sont placés directement à côté des directions qui conviennent le mieux ; seul le CD Rando du Jura est habilité à intervenir sur les pictogrammes des GR.

Les GR sont les seuls itinéraires concernés par cette pratique ; tous les autres itinéraires sont indiqués en bas des lames.

Les pictogrammes autocollants utilisables en bas des lames directionnelles

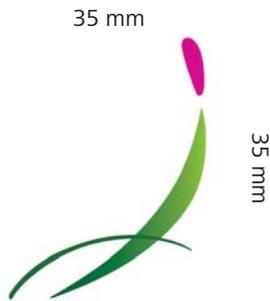
Randonnée pédestre



2 ou 3 couleurs sur fond transparent

- jaune trafic / RAL 1023
- rouge trafic / RAL 3020
- blanc trafic / RAL 9016
- noir RAL 9005

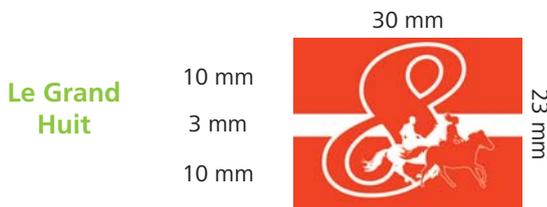
L'Echappée Jurassienne



La GJT à pied



Randonnée équestre



1 couleur sur fond blanc

- orange rouge / RAL 1023



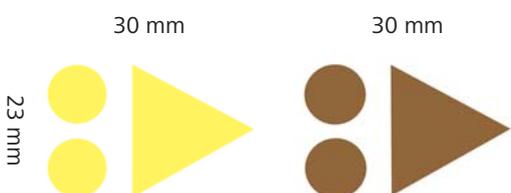
Randonnée à VTT



Les grands itinéraires à VTT de plus de 80 km :
Le Zed,
le Tour du lac de Vouglans,
le Tour du Premier Plateau.



Les boucles à VTT



Pictogramme réservé au PNR du Haut-Jura



B – Un balisage simplifié.

1 - RÈGLES GÉNÉRALES

a - Le réseau consacré à la randonnée, que ce soit à pied, à cheval ou à VTT, est entièrement balisé à la peinture, dans les 2 sens. Les marques de balisage doivent respecter les normes définies par la FF Randonnée.

b - Pour un obtenir un balisage simple, lisible, esthétique et moins coûteux à mettre en place, un seul type de balisage à la peinture est présent entre 2 poteaux, respectant l'ordre de priorité suivant : GR puis GRP puis PR.

- Sur un chemin où passent un GR, le seul balisage en place est celui du GR (Blanc et rouge).
- Sur un chemin où passent un GRP, le seul balisage en place est celui du GRP (Jaune et rouge).
- Sur un chemin où ne passent ni GR, ni GRP, le balisage en place est jaune.

c - Les itinéraires équestres ne sont plus spécifiquement balisés en orange (sauf cas très particuliers, en l'absence de mobiliers directionnels).

d - Cas particulier des P.R. ayant le label de la FF Randonnée : La Charte officielle du balisage et de la signalisation de la FF Randonnée stipule que « La continuité du balisage des itinéraires PR devra être maintenue tout au long de l'itinéraire, et ce, même en cas de tronçons communs avec des itinéraires GR et/ ou GRP ». La mise en place de ces marques jaunes supplémentaires le long des itinéraires GR est effectuée par le CD Rando du Jura.

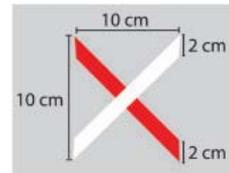
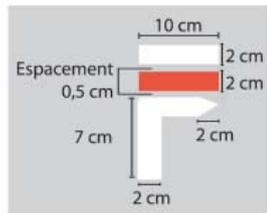
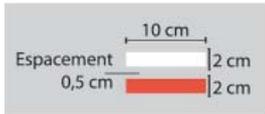
e - Les itinéraires VTT sont sur-balisés à l'aide du matériel habituel fournis par la FFC et la FFCT. En effet, la vitesse de pratique de cette activité ne peut s'accommoder des marques utilisées pour les autres types de randonnées. Nul ne peut emprunter les marques de jalonnement VTT sans autorisation écrite des fédérations concernées.

f - Les professionnels et les bénévoles d'associations qui interviennent sur le balisage entre les mobiliers directionnels le font uniquement dans le cadre d'une contractualisation avec la collectivité concernée.

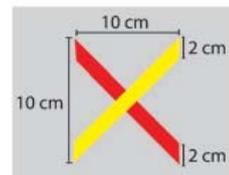
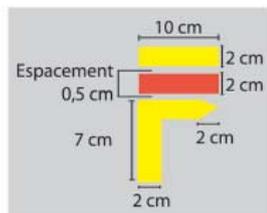
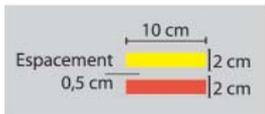
g - Les baliseurs, qu'ils soient professionnels, bénévoles d'associations ou indépendants, sont impérativement formés à la technique du balisage, dans un stage organisé par le CD Rando du Jura, qui pourra délivrer des attestations de formation.

2 - LE JALONNEMENT DES ITINÉRAIRES PÉDESTRES (GR, GRP ET PR)

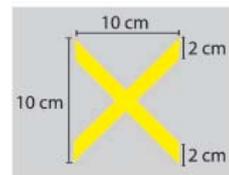
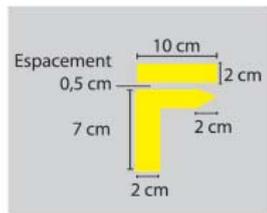
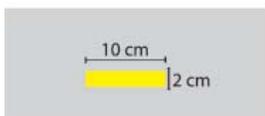
Grande Randonnée (GR)



Grande Randonnée de Pays (GRP)



Promenade et Randonnée



Technique :

- ▶ peinture
- ▶ autocollants en milieu urbain

Références couleurs :

- ▶ blanc RAL 9016
- ▶ rouge RAL 3020
- ▶ jaune RAL 1023

Peinture glycérophtalique en suspension aqueuse ou acrylique

Lorsque les supports le permettent, les marques à la peinture sont remplacées par des stickers. Les normes et conseils relatifs au jalonnement des GR, GRP et PR entre les mobiliers directionnels sont détaillées dans la « La Charte Officielle du Balisage et de la Signalisation » et dans la « Charte technique et graphique » de la FF Randonnée.

Par convention avec le Conseil général du Jura, le balisage de l'ensemble des GR du Jura est réalisé par le CD Rando du Jura.

La mise en place de tous les autres balisages (GRP, PR, VTT) est de la responsabilité des territoires concernés.

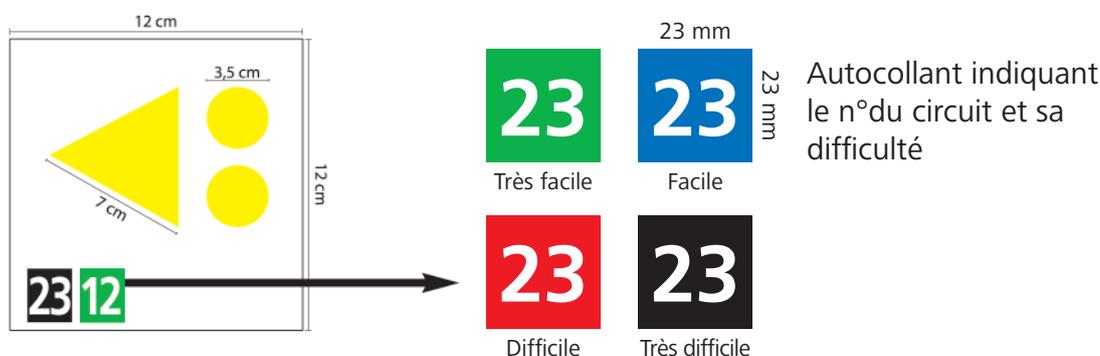
3 - LE BALISAGE DES ITINÉRAIRES VTT

Les normes de balisage des itinéraires VTT sont détaillées dans les documents édités par la Fédération Française de Cyclisme » (FFC) et par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).

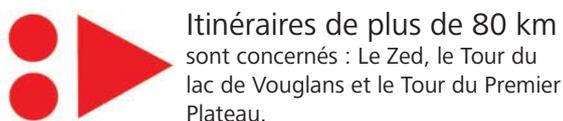
Les itinéraires sont sur-balisés dans le sens unique pour lequel ils ont été agréés par l'une des fédérations.

Le matériel de base se présente sous la forme de plaque de plastique imprimée ; il est similaire pour les 2 fédérations. Lorsque les supports le permettent les plaques sont remplacées par des stickers.

La balise standard :



Plusieurs variantes possibles :



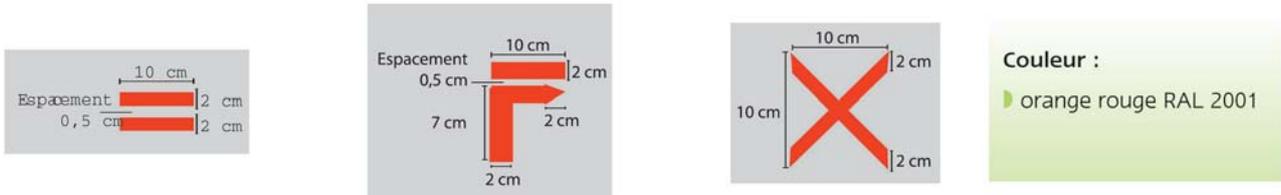
Balise spécifique GTJ à VTT



Les balises VTT sont à placer de façon à se présenter naturellement à l'utilisateur, la pointe du triangle indiquant la direction à suivre.

4 - CAS PARTICULIER DU JURA DU GRAND HUIT (ITINÉRAIRE ÉQUESTRE)

Dans les secteurs ne disposant pas de mobiliers directionnels, le «Grand 8» est balisé à la peinture orange ou avec des autocollants quand les supports le permettent.



Partout où la signalétique de randonnée est en place, les anciennes marques spécifiques à la peinture orange sont à supprimer.

5 - SYNTHÈSE DES RÈGLES DE REPÉRAGE ET DE BALISAGE

Balisage entre les poteaux

Le GR est balisé en BLANC ET ROUGE

- dans les 2 sens
- par le CD Rando du Jura



Le GRP est balisé en JAUNE ET ROUGE

- dans les 2 sens
- par les baliseurs locaux
- uniquement quand il n'est pas commun avec un GR



Tout le reste est balisé en JAUNE

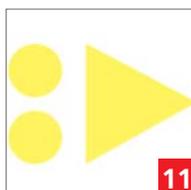
- dans les 2 sens
- par les baliseurs locaux
- sans aucune exception



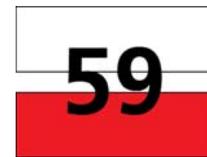
Itinéraires équestres

Le VTT est sur-balisé

- en sens unique
- par les baliseurs locaux
- avec du matériel spécifique



Autocollant sur la lame



Pas de pictogrammes de couleur jaunes sur les lames



6 - QUELQUES EXEMPLES PRATIQUES

Itinéraires	Indication sur la lame	Balisage jusqu'au poteau suivant
GR	POLIGNY - CENTRE 3,4 km → CROIX DU DAN 1,9 km → Barretaine 1km →	
GR + GRP + PR Local	POLIGNY - CENTRE 3,4 km → CROIX DU DAN 1,9 km → Barretaine 1km → 	
GR + GRP + Grand Huit + GTJ à cheval	POLIGNY - CENTRE 3,4 km → CROIX DU DAN 1,9 km → Barretaine 1km →   	
Echappée Jurassienne	POLIGNY - CENTRE 3,4 km → CROIX DU DAN 1,9 km → Barretaine 1km → 	
GR + PR Label FFR	POLIGNY - CENTRE 3,4 km → CROIX DU DAN 1,9 km → Barretaine 1km →	 
GRP seul	POLIGNY - CENTRE 3,4 km → CROIX DU DAN 1,9 km → Barretaine 1km → 	
GRP + Grand Huit + GTJ à cheval	POLIGNY - CENTRE 3,4 km → CROIX DU DAN 1,9 km → Barretaine 1km →   	
Grand Huit seul ou avec PR	POLIGNY - CENTRE 3,4 km → CROIX DU DAN 1,9 km → Barretaine 1km → 	
VTT seul ou avec PR	POLIGNY - CENTRE 3,4 km → CROIX DU DAN 1,9 km → Barretaine 1km →  	 
GR + GRP + Grand Huit + VTT	POLIGNY - CENTRE 3,4 km → CROIX DU DAN 1,9 km → Barretaine 1km →    	 

C – La signalétique d'accueil et les points de départ.

1 - LES POINTS DE DÉPART

Les points de départ sont des éléments fondamentaux pour le confort des usagers. Dans les topoguides et cartoguides, ils sont indiqués systématiquement en préambule à la description de l'itinéraire. Sur le terrain ils doivent être faciles à trouver et correctement équipés, en fonction de leur importance et de la fréquentation.

L'équipement spécifique minimal d'un point de départ en randonnée est constitué de :

- Une signalétique routière ou locale qui facilite l'accès au point de départ. Ce point est particulièrement important pour les départs situés dans des localités importantes ou isolés en rase campagne.
- Quelques places de stationnement, matérialisées ou pas, mais sécurisées (sol stabilisé, pas de danger pour la circulation locale). Il faut éviter les départs en bord de route ou dans des quartiers ne permettant que difficilement le stationnement.
- Un mobilier de signalétique directionnelle constitué d'un poteau équipé d'une plaque de lieu-dit et de lames directionnelles. Le poteau est situé sur le lieu même du départ, directement visible de puis la zone de stationnement.
- Un balisage dont la première marque est directement visible depuis le poteau signalétique.

De façon plus optimale, en fonction de son importance et de sa fréquentation, le point de départ en randonnée pourra bénéficier d'équipements spécifiques supplémentaires :

- Des places de stationnement matérialisées au sol et permettant l'accueil de transports en commun.
- Un panneau d'information global présentant le réseau complet des promenades et randonnées du territoire dit panneau « R.I.R. » (Réseau Information Randonnée) et/ou un panneau de départ présentant les itinéraires pédestres ou à VTT directement accessibles depuis ce point de départ.
- Des mobiliers d'interprétation traitant de façon ludique, pédagogique... des thématiques abordées le long des itinéraires.
- Le point de départ peut faire l'objet d'équipements permettant de pique-niquer ou se reposer : tables, bancs, poubelles. ...

2 - LA SIGNALÉTIQUE D'ACCUEIL

Les panneaux « R.I.R. » (Réseau Information randonnée)

Il s'agit de mobiliers de grandes dimensions, donnant une information globale sur l'ensemble du réseau des itinéraires de promenade et de randonnée à pied, à cheval et à VTT disponible sur le territoire.

Véritables « portes d'entrée » sur le réseau, ils sont placés à des points stratégiques (Parking, proximité d'un office de tourisme, point de départ important, gare, ...).

En général ils sont implantés directement sur le réseau de randonnée de façon à être lus par les usagers. Ils peuvent aussi être mis en place à l'écart du réseau balisé, pour profiter d'emplacements très fréquentés, permettant l'information du plus grand nombre.

Les panneaux de départ

Il s'agit de mobiliers de dimensions plus modestes qui présentent un ou plusieurs itinéraires pédestres et/ou à VTT accessibles à partir d'un point de départ clairement matérialisé.

Placés aux points de départ d'itinéraires sélectionnés, ces panneaux donnent des informations techniques et précises telles que la carte des itinéraires, les distances, durées et dénivelés, les centres d'intérêts ou les difficultés particulières.

Le contenu des panneaux « R.I.R. » ou des panneaux de départ

Ces mobiliers étant à considérer comme des supports de communication, leur conception est laissée à l'initiative locale. Le contenu des panneaux peut être adapté aux besoins de chaque territoire mais devra prendre en compte certains éléments obligatoires :

Les contenus obligatoires des panneaux « R.I.R. » et des panneaux de départ :

- Les logos du Conseil général du Jura et du Comité Départemental du Tourisme du Jura accompagnés d'un texte court de présentation de l'action du Département en faveur de la randonnée.
- La présentation du mode de fonctionnement de la signalétique directionnelle et des règles de balisage en vigueur dans le Jura, s'inspirant de la charte graphique des cartoguides de randonnée.
- L'échelle et l'orientation de la carte et la légende des symboles utilisés.
- L'utilisation du fond de carte départemental au 1/100.000ème ou au 1/25.000ème pour les panneaux « R.I.R. ». Ce point peut-être discuté pour certains panneaux de départ qui présentent parfois les itinéraires de façon très schématisée ou au contraire très détaillée.
- Le réseau complet des itinéraires balisés avec visualisation des 3 thématiques GR, GRP et équestre.
- Les emplacements et noms des mobiliers directionnels.
- Une information sur le cartoguide de randonnée du territoire lorsqu'il existe.

Les contenus optionnels des panneaux « R.I.R. » et des panneaux de départ :

- Les recommandations aux usagers (« Charte de bonne conduite du randonneur »).
- Des suggestions de boucles à pied ou à VTT pour les panneaux « R.I.R. ».
- Les coordonnées nécessaires pour trouver des informations complémentaires, acheter un guide, trouver un accompagnateur.
- Les informations touristiques générales sur le territoire.

Exemple de traitement d'un panneau « RIR »

Traitement des éléments obligatoires :

- A - Les logos du Conseil général et du CDT du Jura
- B - Présentation de la politique randonnée du Département
- C - Présentation de la signalétique et des balisages
- D - L'échelle et l'orientation de la carte
- E - La légende
- F - Utilisation du fond de carte départemental au 1/25.000^{ème}
- G - Mention du cartoguide de randonnée.

Traitement des éléments optionnels :

- H - Emplacement et noms des mobiliers directionnels, traités ici à l'identique du cartoguide local.
- I - Coordonnées pour plus d'informations
- J - Informations touristiques générales traitées sous forme de pictogrammes détaillés en légende.
- Recommandations aux usagers : non traité
- Suggestions de boucles locales. : non traité



Un exemple de traitement des informations sur un panneau de départ

Traitement des éléments obligatoires :

- A - Les logos du Conseil général et du CDT du Jura
- B - Présentation de la signalétique et des balisages
- C - La légende
- D - Utilisation du fond de carte départemental au 1/25.000^{ème}
- E - Mention du cartoguide de randonnée.
- F - Emplacement et noms des mobiliers directionnels, traités ici à l'identique du cartoguide local.

Non traité :

- Présentation de la politique randonnée du Département
- L'échelle et l'orientation de la carte

Traitement des éléments optionnels :

- G - Coordonnées pour plus d'informations
- H - Informations touristiques générales traitées sous forme de pictogrammes détaillés en légende.
- I - Recommandations aux usagers
- J - Suggestions d'autres boucles locales



D – Effectuer le suivi du réseau des itinéraires.

Pour un bon fonctionnement du réseau des itinéraires de randonnée, il est nécessaire d'adopter une organisation qui permette :

- De faire remonter les informations et les réclamations des usagers au fil de la saison.
- De vérifier et de remettre en état le réseau des itinéraires de randonnée chaque année.
- D'intervenir rapidement, en urgence, chaque fois que nécessaire.

La collecte des informations et des réclamations formulées par les usagers est nécessaire pour un bon suivi du réseau. Selon les cas, les informations transmises par les usagers amèneront à des interventions de terrain immédiates ou permettront d'améliorer le réseau pour la saison suivante.

Des fiches « Rando veille » ont été mises au point par le Comité Départemental du Tourisme du Jura ; elles sont à la disposition des territoires qui devront en faire une diffusion la plus large possible (OTSI, Point I, commerçants, hébergeurs, ...).

Les interventions sur le réseau sont indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble :

La vérification et la remise en état annuelle du réseau est indispensable ; elle est effectuée de façon systématique, en totalité, avant le début de la saison de randonnée. Elle porte sur l'état des chemins (arbres tombés, ébranchage, ...), sur la qualité des balisages, sur l'état et le contenu (pictogrammes autocollants) des mobiliers directionnels. Elle s'appuie forcément sur les remarques et réclamations formulées par les usagers l'année précédente.

Les interventions d'urgence peuvent être nécessaires en cours de saison lorsque la sécurité des usagers est mise en cause (débalisage, poteaux et lames directionnelles cassés, arbres empêchant le passage des cavaliers, ...). Les territoires doivent donc disposer d'une solution d'urgence pour ce type d'intervention qui doivent être exécutées dans les délais les plus brefs.

Jura
l'inattendu

**Rando
Veille**

Vous avez randonné dans le Jura ?
Faites nous part de vos remarques !

Fiche à remplir en ligne : www.cdt-jura.fr/randonnee.html

Merci d'avoir consacré quelques instants à cette fiche. Vous pouvez la retourner à l'adresse suivante ou la déposer à l'Office de Tourisme le plus proche.

JURA TOURISME | MISSION RANDONNÉE
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DU JURA
8 rue Louis Rousseau - BP 80458
F 39006 Lons-le-Saunier Cedex

Grand Jura
FFRandonnées

Création graphique : www.alpina-estrie-venezia.com
Droits photos : www.cdt-jura.fr / www.jura-tourisme.com

les Randonnées du Jura®

EN NOUS FAISANT PARVENIR VOS REMARQUES, VOUS NOUS AIDEZ À CONSERVER ET À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE NOS SENTIERS ...

1 Date de la randonnée :

2 Le sentier :
 Pédestre Équestre VTT
 Son nom : _____
 Commune de départ : _____

Le balisage : GR® (rouge et blanc)
 GR Pays® (rouge et jaune)
 PR (jaune ou autre)
 Logo VTT
 Autres (GTJ...) :

3 Avez-vous trouvé le balisage (position/espacement des balises, visibilité...)?
 Très mauvais Plutôt mauvais Bon Très bon
 Pourquoi ? _____

4 Avez-vous trouvé la signalétique (panneaux de départ, flèches directionnelles sur fond orange ou fond blanc)?
 Très mauvaise Plutôt mauvaise Bonne Très bonne
 Pourquoi ? _____

5 Avez-vous trouvé la praticabilité ?
 Très mauvaise Plutôt mauvaise Bonne Très bonne
 Pourquoi ? (entretien végétation, conditions naturelles, boue, aménagement type passerelles, dégradation suite à des travaux forestiers...) _____

6 Avez-vous remarqué des problèmes d'environnement (décharge sauvage, détritus dispersés, points noirs paysagers...) _____

Pour les points 3/, 4/, 5/, 6/, en cas de problèmes ponctuels, merci de localiser le site avec un croquis et/ou un descriptif et/ou coordonnées GPS

7 Avez-vous utilisé un document ? oui non
 Si oui lequel :
 Topo-guide Lequel : _____
 Carte Laquelle : _____
 Fiche Laquelle : _____
 Cartoguide Lequel : _____
 Autre Lequel : _____

L'avez-vous trouvé ?
 Très mauvais Plutôt mauvais Bon Très bon

Pourquoi (rapport qualité/prix, exactitude des informations) ?

8 Avez-vous d'autres remarques ou suggestions ?

9 Finalement après votre randonnée, vous êtes :
 Très mécontent Plutôt mécontent Plutôt content Très content

10 Vos coordonnées (facultatif)
 Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Tél : _____ Mail : _____ @

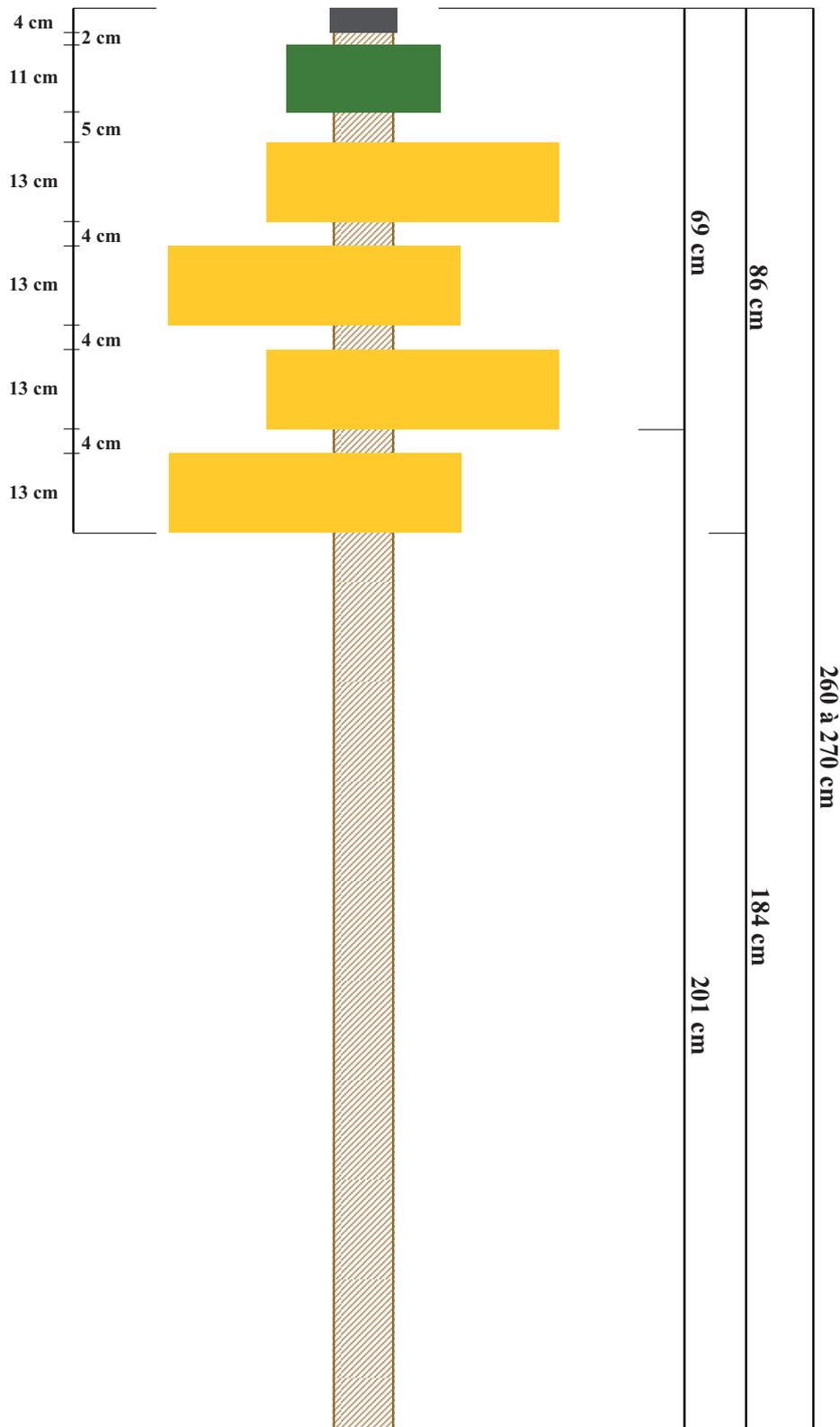
11 Vous qualifiez-vous de :
 Promeneur Randonneur Randonneur itinérant

ANNEXE

ANNEXE SIGNALÉTIQUE ET BALISAGE

Normes techniques des mobiliers directionnels

Espacement type des lames sur un poteau



Lame de lieu-dit : espacements

Texte 2 ou 3 lignes / Centré horizontalement et verticalement
ARIAL NARROW 70 / 18 mm de haut

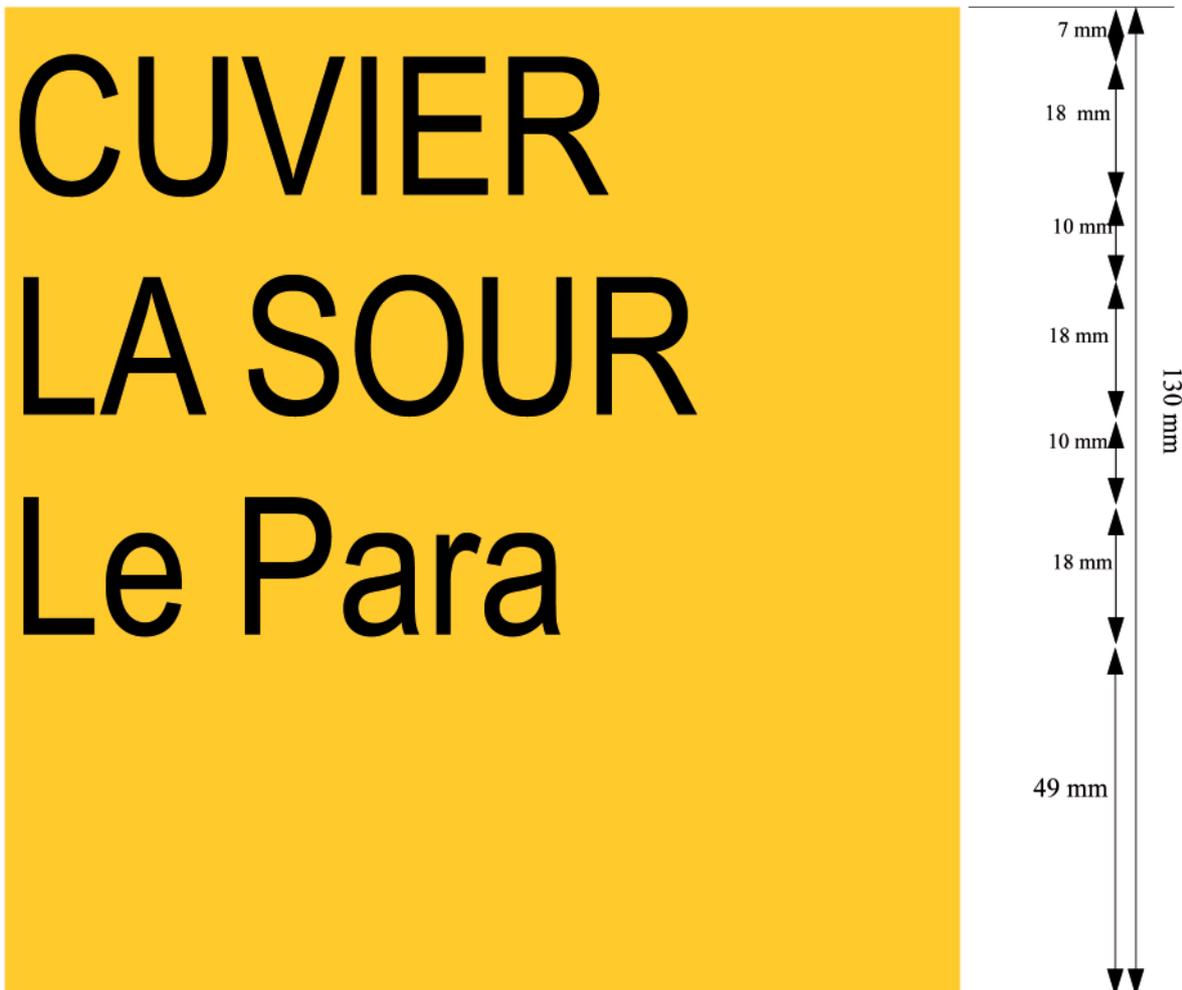


Tous les textes des lames sont en Arial Narrow 70

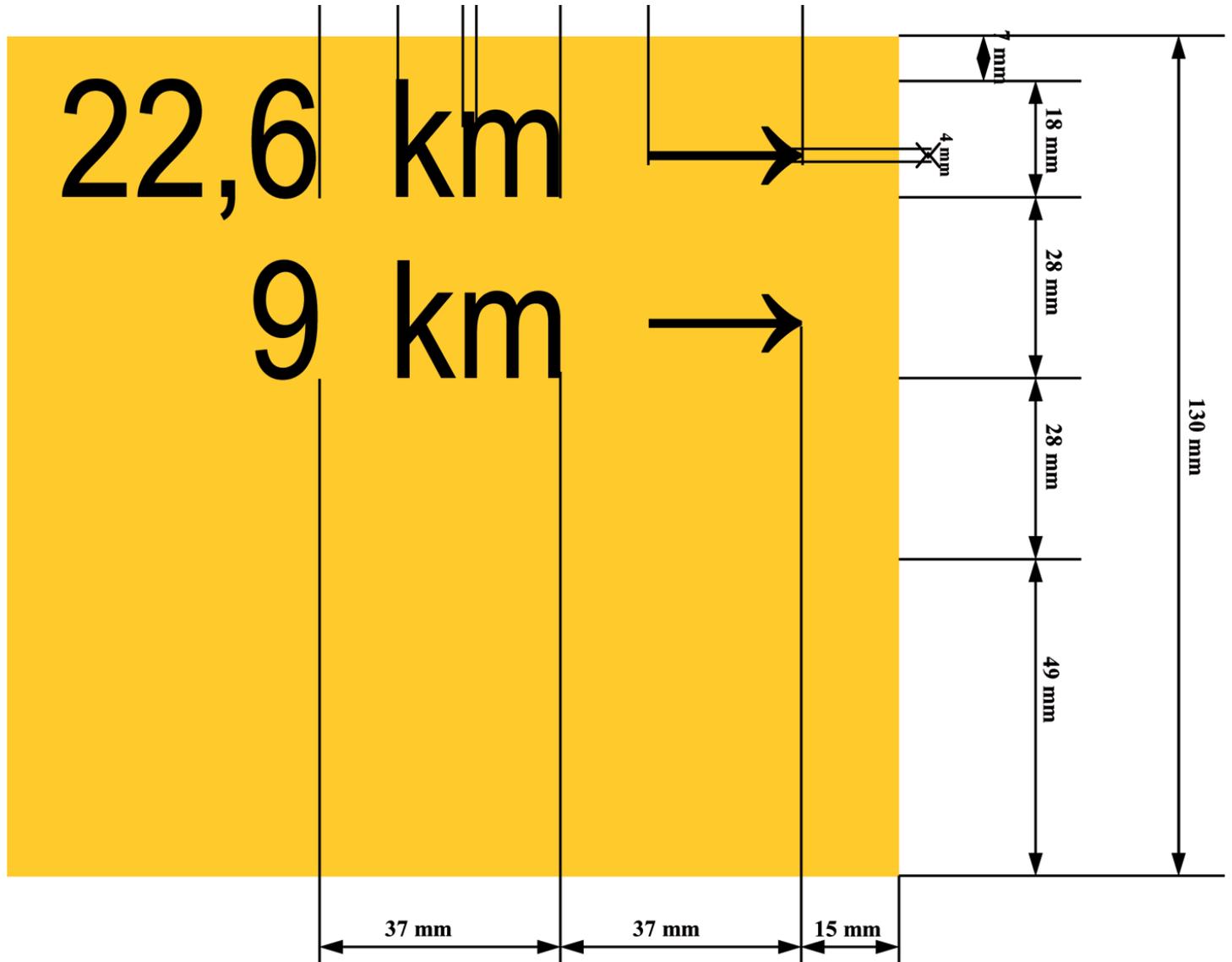
Les dérogations à cette police de caractères sont à faire valider par le CDT du Jura.



Espacement des lignes pour une lame à 3 lignes

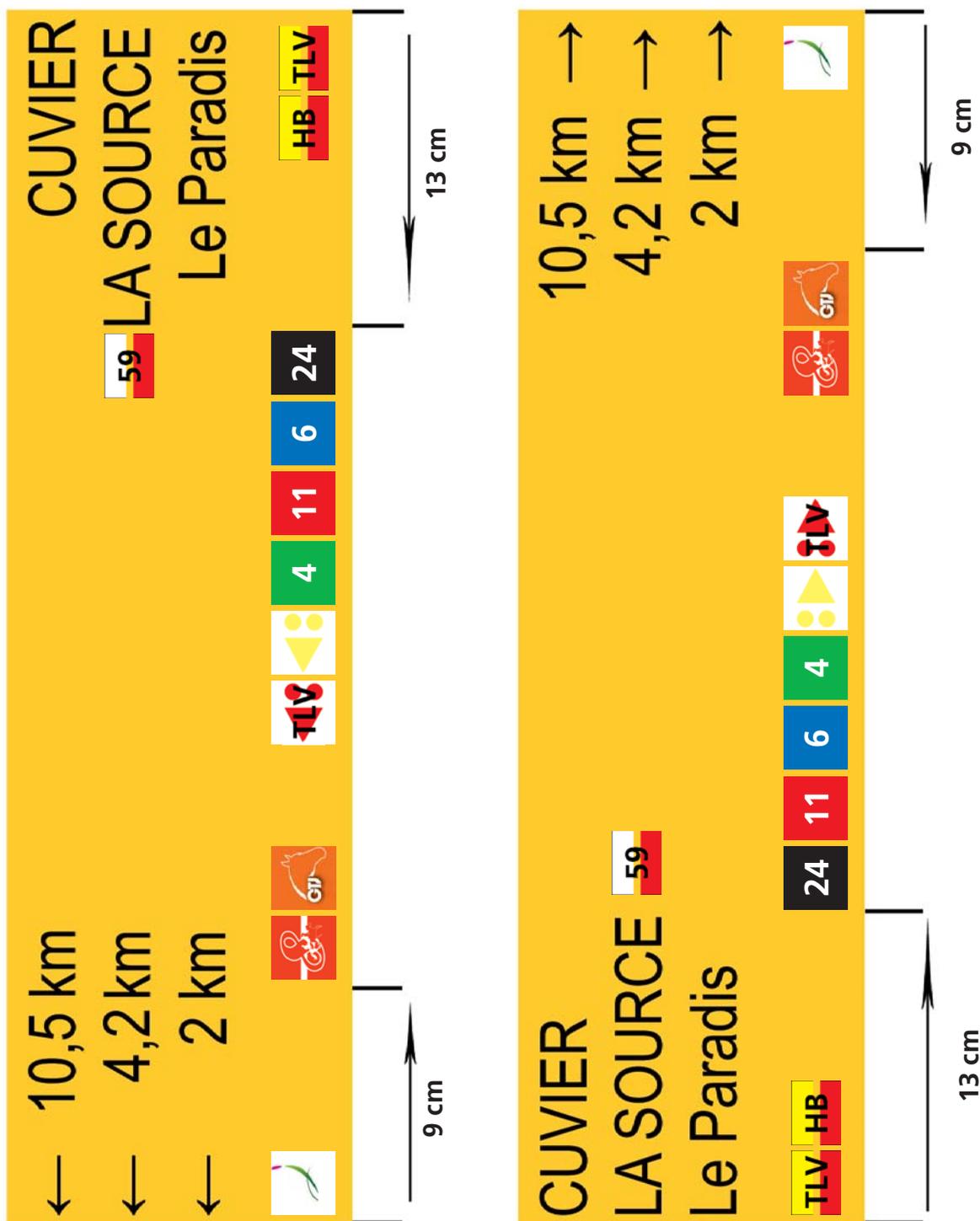


Traitement des distances



Pour une lame à 2 lignes, prendre les cotes indiquées pour les 2 premières lignes.

Cotes pour le positionnement des pictogrammes autocollants



Cette règle concerne uniquement les lames de couleur jaune utilisées en dehors du P.N.R. du Haut-Jura. Sur les lames blanches du P.N.R. du Haut-Jura, le positionnement des pictogrammes est précisé à la page 52.



CHARTRE SIGNALÉTIQUE DE LA RANDONNÉE

Mise à jour 2012

Parc naturel régional du Haut-Jura

- * Principe général de la signalétique directionnelle dans le Parc
- * Principes de rédaction des textes sur les panneaux
- * Schéma d'un poteau indicateur (données techniques)
- * Schéma d'un rappel de direction (données techniques)
- * Rappel des balisages à respecter

Principe de la signalétique directionnelle

Dans sa mission de coordination des itinéraires de randonnées estivales, le Parc s'est engagé dans une politique d'équipement du réseau des itinéraires balisés pour la randonnée pédestre, VTT et équestre.

Un équipement de **signalétique directionnelle** a été élaboré en 1990, et modifié en 2004 puis en 2009 pour qu'il soit conforme à la charte de signalétique de randonnée du département du Jura et reconnu par le Conseil Général. Il concerne donc particulièrement les communes jurassiennes du Parc.

Cet équipement s'appuie principalement sur le **poteau indicateur de direction** qui est mis en place chaque fois que deux itinéraires balisés se croisent ou se rejoignent.

Cette signalétique peut être complétée par un équipement plus léger appelée **rappel de direction** pour aider au balisage, lors d'un changement de nature du chemin, une bifurcation importante.

Un piquet **d'aide au balisage** peut être utilisé en cas d'absence de support pour marquer l'itinéraire.

1 Le poteau indicateur de direction (voir schéma et principe rédactionnel)

Les informations reportées sont les suivantes :

- a - **Le nom du carrefour** où il se trouve et son altitude (lieu dit local)
- b - **Les différentes directions** qui lui sont offertes (prochaine intersection, suivant, grande direction, patrimoine)
- c - **les activités possibles** et la qualification des itinéraires
 - * pédestre : Grande Randonnée ou Petite Randonnée ou/et GTJ Pédestre
 - * VTT : GTJ VTT ou circuit VTT labellisé
 - * Equestre : Grand Huit

Les informations pérennes (a et b) sont gravées. Les informations variables (c) apparaissent sous forme d'autocollants.

2 Le rappel de direction (voir schéma)

Les informations reportées sont les suivantes :

- a - **Le nom du carrefour** et son altitude (lieu dit local)
- b - **les activités possibles** et la qualification des itinéraires par adhésifs (idem signalétique directionnelle)

3 Le piquet d'aide au balisage

Piquet de bois autoclavé, rond et appointi, de 80 cm de haut, 60 mm de diamètre, et peint à son sommet du balisage à suivre (jaune, ou jaune et rouge, ou blanc et rouge)

PRINCIPES RÉDACTIONNELS

1 LES INFORMATIONS À REPORTER SUR LES PANNEAUX DIRECTIONNELS

(3 lignes maxi par panneau pour leur bonne lisibilité)

a Le lieu-dit suivant (en minuscule)

b Sur un itinéraire de Grande Randonnée (GR, GTJ, GRP, Grand Huit...) : **Indiquer le nom du village ou du hameau suivant (idée d'étape)** (en majuscule)

c Indiquer les points d'intérêt pour les randonneurs (cascade, point de vue, curiosité, patrimoine ...) constituant des buts de promenade (exclure les services susceptibles de varier) (en majuscule)

d Ces directions sont triées par ordre croissant de distance en km. Les distances de moins de 100 m peuvent être traitées en m (ex : 0,08 km ; 80 m)

EXEMPLE :

La Roche Blanche *	0,1 km
LES MOULINS	1,2 km
SEPTMONCEL	3,4 km

2 LES INFORMATIONS À REPORTER SUR LES PANNEAUX DE LIEUX DITS

a l'altitude + le lieu dit (souvent à retrouver sur le cadastre ou auprès des anciens agriculteurs)

EXEMPLE :

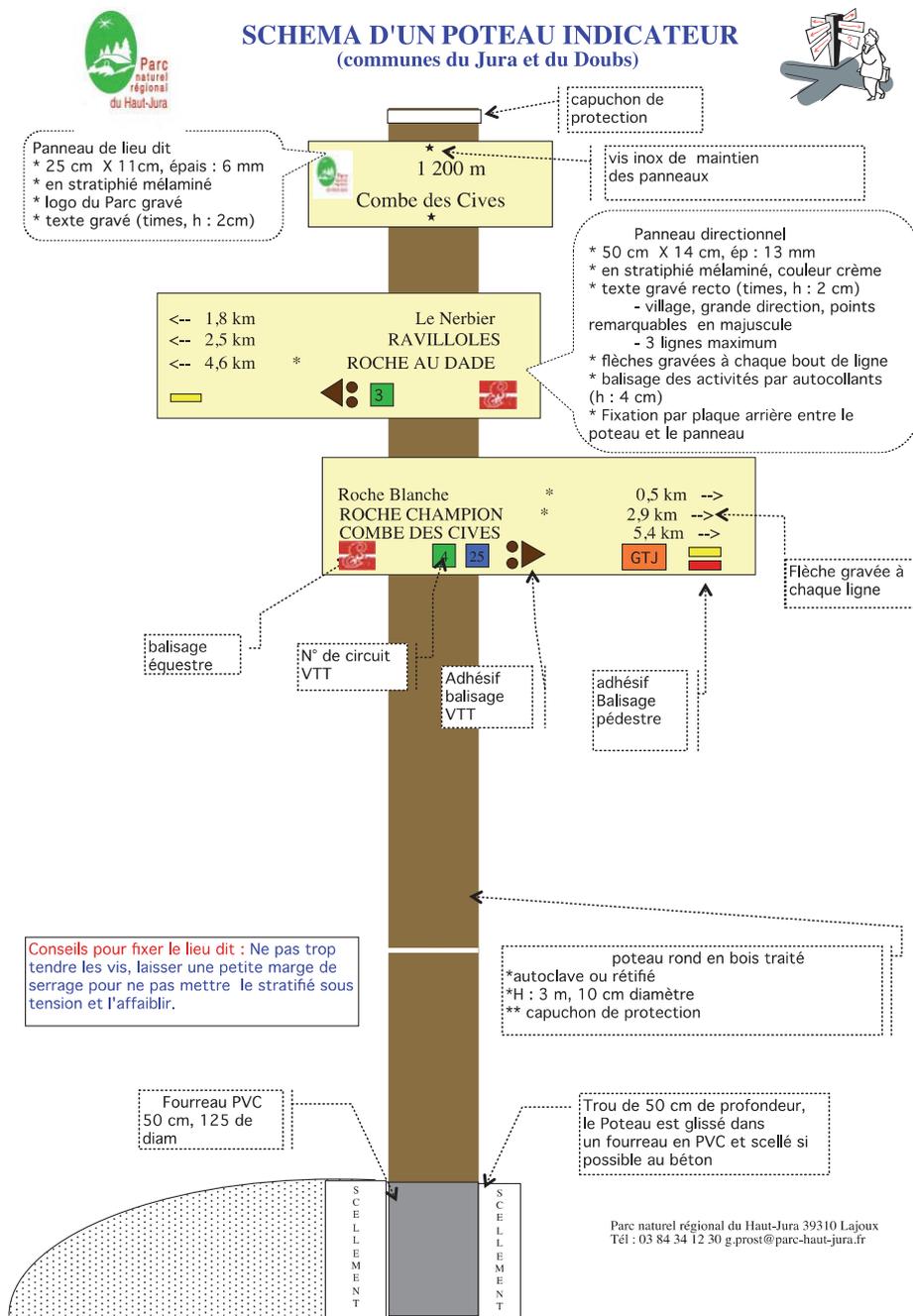
900 m
Les Grands Communaux

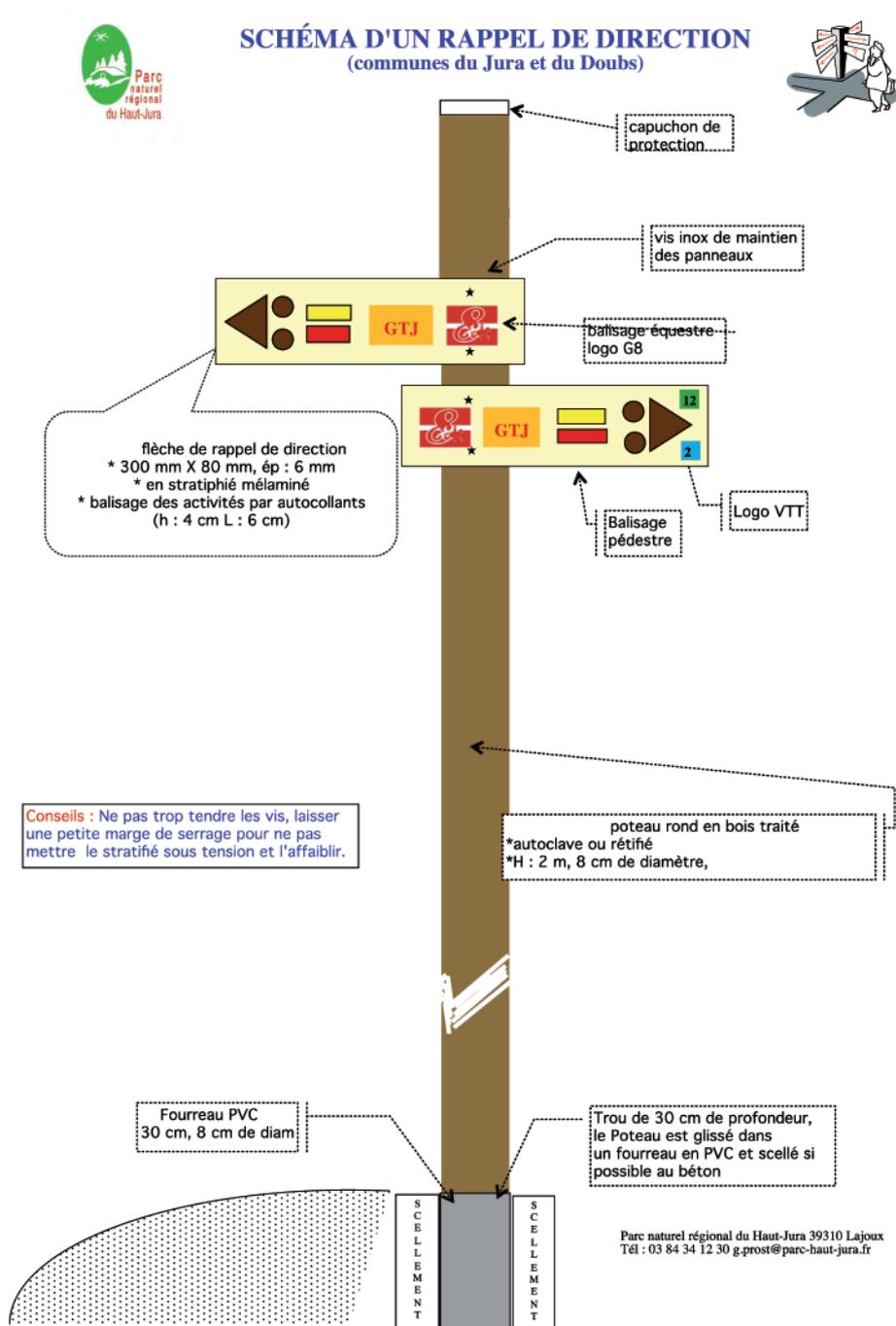
CAS PARTICULIERS

b Les intersections dans les villages, porter : « alt + lieu-dit + nom du village » Cela permet de différencier des points différents dans un village ou un bourg, et d'informer aux utilisateurs qu'ils sont bien au village de ...

EXEMPLE :

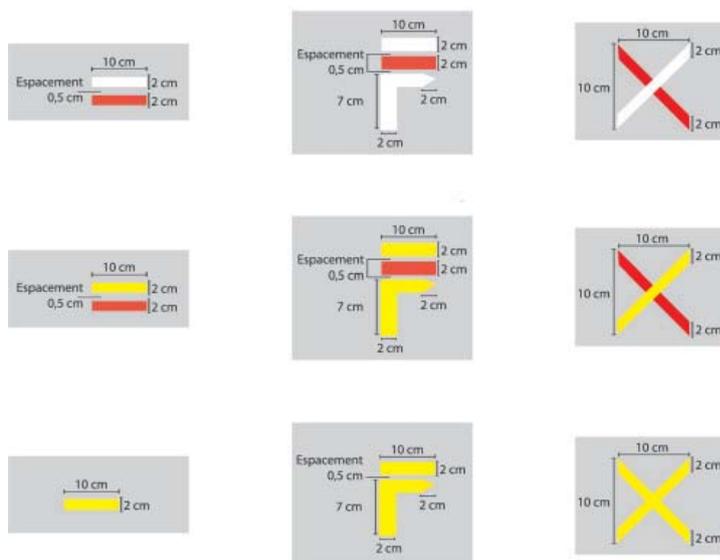
1 005 m
Les Fontaines
Bois d'Amont





Jalonnement des itinéraires pédestres

(norme de la Fédération Française de la Randonnée)



Dans le département du Doubs, les itinéraires de petites randonnées sont balisés en jaune et bleu.



Principe de pose :

*Pour éviter le surbalisage (mise en place, peinture, entretien, esthétique/discrétion), quand un sentier de petite randonnée emprunte un GR ou un GRP, seul le GR ou le GRP est balisé.
Priorité donc au GR, puis au GRP.

Peinture et Référence couleur :

- * glycérophtalique en suspension aqueuse ou acrylique
- * blanc RAL 9016
- * rouge RAL 3020
- * jaune RAL 1023

Technique de pose :

- * peinture au pochoir
- * adhésif en milieu bâti (sur support métallique)

Jalonnement des itinéraires équestres du Grand Huit

Dans l'Ain et dans le Doubs

Les itinéraires équestres sont traités selon les normes nationales (peinture ou autocollant de couleur orange).

Dans le Jura :

Les itinéraires équestres sont repérables par les pictogrammes autocollants « GTJ à cheval » et « Grand 8 équestre » placés en bas des lames directionnelles des poteaux indicateurs.

Entre les poteaux, il n'y a pas de jalonnement spécifique à la peinture pour les itinéraires équestres.

Les cavaliers suivront donc, selon les cas, les marques des GR (blanc et rouge) ou des GRP (jaune et rouge) ou des promenades pédestres (jaune).

Pictogrammes autocollants collés en bas des lames directionnelles

GTJ à cheval



Grand 8 équestre



Balisage entre les poteaux lorsque les itinéraires équestres sont communs avec

un GR



un GRP



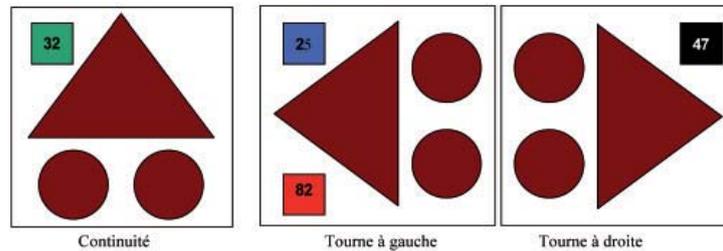
autre



Jalonnement et numérotation des itinéraires VTT

Charte nationale de la FFC et FFCT

- Les circuits locaux



Continuité

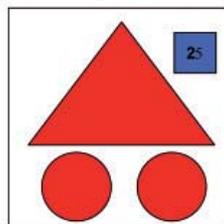
Tourne à gauche

Tourne à droite

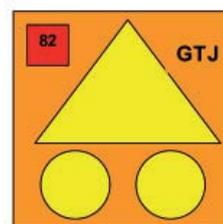
Dans les Parcs naturels régionaux, le logotype de la balise VTT est en brun marron (chartes nationales FFC et FFCT).

Les circuits, étalonnée par une des deux fédérations de cyclisme, sont repérés par des numéros, et reportés sur des adhésifs de couleurs en fonction de leur difficulté.

- Les traversées et itinéraires de longue distance



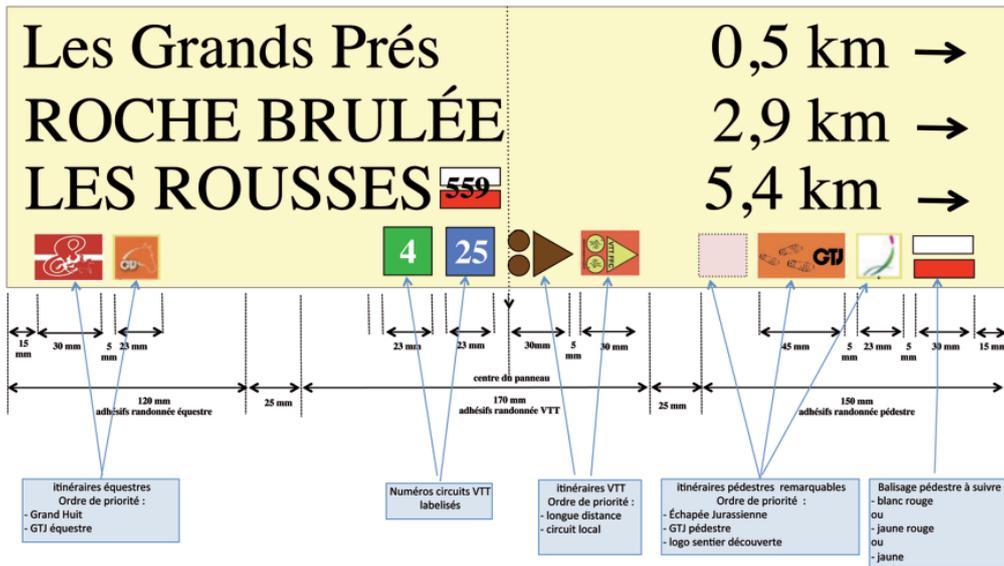
Circuit de plus de 80 km
Ex : Tour du Lac de Vouglans



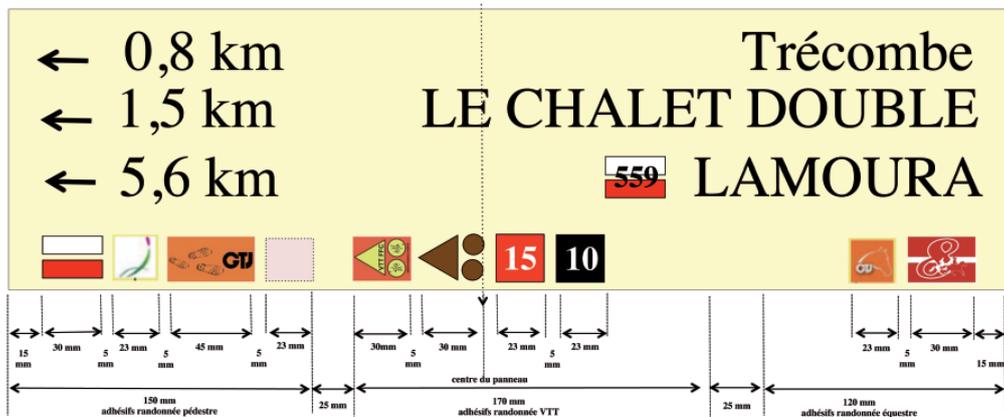
Grande Traversée du Jura à VTT

Les balises sont en plastique de 12 cm x 12 cm, posé avec clous alu ou vis (pour suivre la croissance de l'arbre).

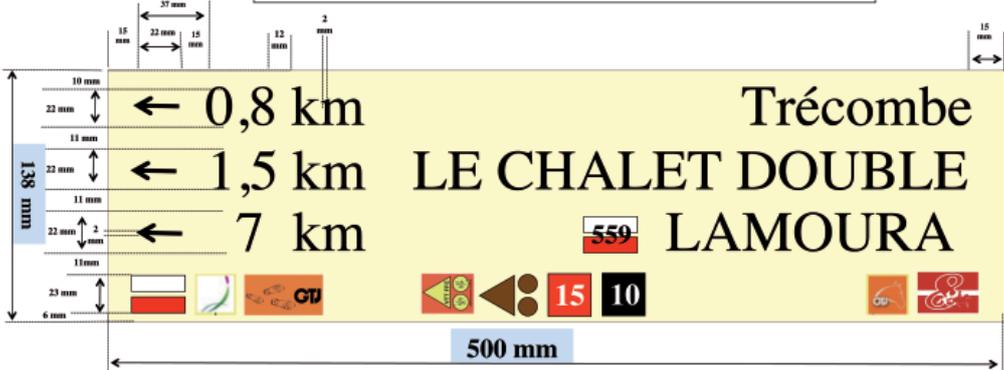
LAME DIRECTIONNELLE À DROITE COTES, EMPLACEMENTS ET ORDRE DES ADHÉSIFS



LAME DIRECTIONNELLE À GAUCHE COTES, EMPLACEMENTS ET ORDRE DES ADHÉSIFS



LAME DIRECTIONNELLE COTE DES TEXTES ET ADHÉSIFS





**Document réalisé par le CDT
avec le soutien du Conseil
Général du Jura**



Comité Départemental du Tourisme

**8 rue Louis Rousseau - CS 80 458
39006 Lons-le-Saunier Cedex**

www.jura-tourism.com

et la participation de

